



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Advocates for Youth, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Advocates for Youth se félicite du thème de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, qui met l'accent sur l'autonomisation des femmes et des filles rurales et sur les défis auxquels elles font face et les opportunités qu'elles rencontrent pour parvenir à l'égalité des femmes et des hommes.

L'accent mis par la Commission sur l'égalité des femmes et des hommes et l'autonomisation des femmes rurales ainsi que son thème d'examen présentent un intérêt pour Advocates for Youth. Nous invitons les gouvernements à veiller à ce que les jeunes femmes et adolescentes en milieu rural, scolarisées et non scolarisées, mariées, célibataires, handicapées, marginalisées, déplacées et de toutes orientations et identités sexuelles, puissent s'impliquer véritablement dans les politiques et les programmes ayant un impact sur leur vie quotidienne, aller à l'école et rester scolarisées, et bénéficier d'une éducation sexuelle complète et de services relatifs à la santé et aux droits liés à la sexualité et à la procréation, sans stigmatisation, discrimination et violence.

Le monde compte actuellement près de 1,2 milliard de jeunes âgés de 15 à 24 ans – et plus de 600 millions d'adolescentes selon le Fonds des Nations Unies pour la population – ont la plupart vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Bien que les jeunes femmes et les adolescentes représentent une majeure partie de la population, peu de mesures sont prises, en particulier dans les zones rurales, pour promouvoir leur autonomisation et l'égalité des femmes et des hommes dans le monde. Les jeunes femmes et les adolescentes sont confrontées à des défis considérables en milieu rural, notamment la pauvreté, l'isolement géographique et social, des pratiques traditionnelles préjudiciables telles que le mariage forcé et la mutilation génitale féminine, la violence sexiste, le risque de grossesses non désirées et de VIH, ainsi que la stigmatisation et la discrimination, notamment en raison de l'orientation et de l'identité sexuelles.

Une éducation sexuelle complète est essentielle pour parvenir à l'égalité des femmes et des hommes et à l'autonomisation des femmes et des adolescentes. Des données probantes montrent que l'éducation sexuelle peut retarder le début de l'activité sexuelle, réduire le nombre de partenaires sexuels, et accroître l'utilisation du préservatif. Cependant, les jeunes – et plus particulièrement les adolescentes et les jeunes femmes dans les zones rurales – continuent de se heurter à des obstacles considérables pour accéder à une éducation sexuelle complète. Ces obstacles comprennent, entre autres, les longues distances à parcourir pour aller à l'école, prendre part à un programme éducatif ou se rendre dans un établissement de santé, la priorité accordée aux tâches ménagères par rapport à leurs études, le manque de matériel pour la prise en charge de l'hygiène menstruelle, ou d'installations sanitaires, et le coût des services.

La lutte contre les disparités en matière de santé, notamment en ce qui concerne le VIH, est également essentielle pour garantir l'égalité des femmes et des hommes et promouvoir l'autonomisation des femmes et des adolescentes. Néanmoins, selon le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida, les adolescentes et les jeunes femmes représentent 71 % des nouvelles infections par le VIH chez les adolescents en Afrique subsaharienne, avec plus de 1 000 nouvelles infections chaque jour. Dans de nombreux milieux, le mariage forcé peut également entraîner un risque accru d'infection par le VIH. Une étude réalisée en République du

Kenya et en République de Zambie a montré que les adolescentes mariées présentaient des taux d'infection par le VIH supérieurs de 50 % à ceux des filles non mariées et sexuellement actives. En outre, ces forts taux d'infection ont été associés à des rapports sexuels plus fréquents, à un port pratiquement absent du préservatif en raison de la dynamique du pouvoir et du manque de discussion concernant l'usage des préservatifs, et à des partenaires plus âgés qui étaient plus susceptibles de vivre avec le VIH.

La garantie de l'accès à des services de santé sexuelle et procréative de qualité et confidentiels est également essentielle pour garantir l'égalité des femmes et des hommes et promouvoir l'autonomisation des femmes et des adolescentes rurales. Il est important que les jeunes femmes et adolescentes soient en bonne santé pour s'épanouir, et qu'elles puissent donc accéder par exemple à un vaccin contre le papillomavirus humain, au traitement et aux soins contre le VIH, à la contraception, à l'avortement, aux soins prénatals et postnatals ou aux soins obstétricaux, entre autres services. Pourtant, les complications liées à la grossesse et à l'accouchement demeurent la deuxième cause de décès chez les filles de 15 à 19 ans à l'échelle mondiale. Dans de nombreuses zones rurales, l'accès aux services peut être particulièrement difficile pour les adolescentes et les jeunes femmes en raison de la distance, des coûts, des normes sociales restrictives, du manque de confidentialité, et de l'absence de renseignements sur les droits ainsi que les lieux de prestation des services.

L'élimination de la stigmatisation, de la discrimination et de toutes les formes de violence à l'égard des jeunes femmes et les adolescentes est essentielle pour faire progresser l'égalité des femmes et des hommes et l'autonomisation des femmes et des adolescentes. La violence à l'égard des femmes et des filles, notamment celles qui s'identifient comme lesbiennes, bisexuelles, queers, transgenres, intersexuées, constitue une violation de leurs droits fondamentaux et met en péril leur liberté, leur intégrité corporelle, leur dignité, leur éducation, leur capacité à gagner un revenu et leur santé sexuelle et procréative. Cependant, selon la dernière Enquête sur la violence envers les enfants, le premier rapport sexuel de plus d'une fille sur quatre a été forcé, et la violence sexuelle entraîne des taux élevés de grossesses non désirées. Par ailleurs, des données récentes montrent que les filles subissent des violences sexuelles tout au long de l'enfance et de l'adolescence.

Pour parvenir à l'égalité des femmes et des hommes et à l'autonomisation, les adolescentes et les jeunes femmes vivant dans les zones rurales doivent avoir accès à une éducation sexuelle complète et à des services confidentiels en matière de santé et de droits liés à la sexualité et à la procréation, et être en mesure de vivre libre de toute discrimination et violence.

Nous invitons donc les gouvernements à :

- assurer la participation significative des jeunes femmes et des adolescentes dans les programmes et les politiques ayant un impact sur leur vie, en les impliquant systématiquement et en collaborant avec des organisations locales dirigées par des jeunes, des filles ou des femmes ;
- soutenir les programmes de santé et de droits liés à la sexualité et à la procréation lancés au sein et hors des écoles à l'intention des adolescentes et des jeunes femmes ;

- fournir une éducation sexuelle complète fondée sur les droits et axée sur l'égalité des femmes et des hommes et l'autonomisation ;
- assurer l'accès à toute la gamme des services de santé sexuelle et procréative adaptés aux jeunes, y compris les soins prénataux et postnataux, les soins obstétricaux d'urgence, la contraception, l'avortement médicalisé et les soins après avortement, et veiller à ce que ces services soient confidentiels, abordables et respectueux des droits des jeunes ;
- condamner les actes de violence et d'intolérance commis contre les adolescentes et les jeunes femmes, notamment les lesbiennes, les bisexuelles, les queers, les transgenres, les intersexuées, dans les pays du Sud et dans le monde ;
- fournir un financement concret aux organisations de jeunes et aux jeunes défenseurs des droits de l'homme qui travaillent pour promouvoir les droits des femmes et des adolescentes en milieu rural, y compris aux groupes travaillant avec des adolescentes et des jeunes femmes lesbiennes, bisexuelles, queers, transgenres, intersexuées.

En conclusion, nous appelons instamment les gouvernements à prendre ces mesures afin de faire de l'égalité des femmes et des hommes et de l'autonomisation des jeunes femmes et adolescentes rurales une réalité d'ici 2030.
